

***Décision du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes***

*Relative à l'application du système des contrôles périodiques, auxquels sont soumis les commissaires aux comptes,  
instauré par décision du 6 juillet 2007 du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes*

***Accord au recrutement des contrôleurs du corps***

***Séance du 8 janvier 2009***

Le Haut Conseil du commissariat aux comptes a adopté le 6 juillet 2007 un nouveau système des contrôles périodiques dont la mise en place requiert l'application de principes directeurs énoncés dans un document joint à sa [décision 2007-01](#).

En application du 5<sup>ème</sup> principe directeur, il a été créé un comité, entre le Haut Conseil et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, chargé de rendre opérationnelle cette nouvelle organisation et à cet effet d'organiser le recrutement des contrôleurs du corps.

En application du 2<sup>ème</sup> principe directeur, et après avoir approuvé la procédure d'instruction des six candidatures soumises au Haut Conseil par le comité, le Haut Conseil :

- donne son accord au recrutement de un contrôleur ;
- ne donne pas son accord au recrutement de cinq contrôleurs ;

Le recrutement des candidats pour lesquels le Haut Conseil a donné son accord devra être finalisé dans les meilleurs délais et suivre la procédure indiquée dans la [décision 2008-01](#).

***Christine THIN***

***Présidente***